



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée
Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de
Saint-Malo

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 475-2026

Décrétant une dépense de 457 797 \$ et un emprunt de 457 797 \$ pour l'acquisition
d'un camion municipal et d'équipements de déneigement

QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 juin 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

QUE lors d'une séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo a adopté le Règlement numéro 475-2026 concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet;

QUE l'original dudit règlement est conservé dans les archives municipales, au bureau municipal de l'Hôtel de ville situé au 228, route 253 Sud, à Saint-Malo, où il peut être consulté durant les heures d'affaires;

QUE le règlement numéro 475-2026 entre en vigueur immédiatement.

Gabriela Fiema
Directrice générale et
Greffière-trésorière

DONNÉ À SAINT-MALO CE 14^e JOUR DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-SIX.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Malo, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus conformément au *Code municipal du Québec*, en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

<u>1^{er}</u>	:	HALL D'ENTRÉE DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-MALO
<u>2^{ième}</u>	:	SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14^e jour de juillet 2026.

Directrice générale et
Greffière-trésorière